Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_45-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00), M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT,

Absents excusés : Mme Sophie BELLEC qui a donné procuration à M. Hervé LOUSSAUT, M. Jean-Claude SALAUN qui a donné procuration à Mme Brigitte LOZAC'H, M. Alexandre MOYOU qui a donné procuration à Mme Annie LONEUX

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT

Délibération n°2025/44

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Annie Loneux

Pour rappel, la somme de 7 000 € a été inscrite au budget primitif 2025 pour les subventions aux associations.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 30 juin 2025 avait octroyé 6 695 € de subventions et provisionné 650 € pour la section chemin de l'Ulamir en l'attente de justificatifs de la part de l'association. Après échanges avec l'association, la section chemin ne sollicite pas de subvention communale cette année. Le montant total des subventions versées en 2025 s'élève donc à 6 695 €.

Il est proposé d'octroyer des subventions aux organismes suivants :

- 100 € secours populaire,
- 100 € secours catholique
- 100 € restaurants du cœur

En ces temps où les personnes en difficultés sont de plus en plus nombreuses, Annie Loneux est satisfaite que la commune puisse apporter ce précieux soutien à ces associations qui leur viennent en aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des subventions suivantes :
  - 100 € au secours populaire,
  - 100 € au secours catholique
  - 100 € aux restos du cœur

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,